

Querviche

Décharge d'une assignation pour usurpation de noblesse (1700)

Louis Bechameil de Nointel, intendant de Bretagne, décharge Jean-Baptiste Querviche, avocat du roi au présidial de Vannes, de l'assignation à lui faite afin de présenter les titres justifiant sa noblesse.

Louis Bechameil, chevalier, marquis de Nointel, conseiller du roy en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire departy par Sa Majesté pour l'exécution de ses ordres en Bretagne.

Veux la requête à nous présentée par maître Jean-Baptiste Querviche, conseiller et avocat du roy au presidial de Vannes, y demeurant, par laquelle il conclut à ce que pour les causes y contenues il nous plaise le décharger de l'assignation à luy donnée devant nous pour représenter ses titres le 4 aoust dernier 1699 à la requeste de maître Charles de la Cour de Beauval, chargé par Sa Majesté de l'exécution de sa déclaration du 4 septembre 1696 concernant la recherche de la noblesse, poursuite et diligence de maître Henry Gras, fondé de sa procuration en cette province.

Notre ordonnance du 26 décembre dernier portant que ladite requeste sera communiquée audit de Beauval.

Acte de renonciation à la qualité d'ecuyer fait à notre greffe le 3 septembre 1699 par ledit sieur de Querviche, assisté de maître [page 515] Michel de l'Épinay son procureur au parlement.

Reponse dudit Gras, par laquelle il consent que ledit sieur de Querviche soit déchargé quant à présent de ladite assignation.

Veux aussi la déclaration dudit jour 4 septembre 1696, l'arrêt du Conseil rendu pour l'exécution d'icelle le 26 fevrier 1697.

Tout considéré.



Querviche - Décharge d'une assignation pour usurpation de noblesse (1700)

Nous, commissaire susdit, avons dechargé et dechargeons quant à present ledit Jean-Baptiste Querviche de l'assignation à luy donnée devant nous le 4 aoust 1699 à la requeste dudit de Beauval.

Fait à Rennes le seizième janvier mil sept cent.

Signé Bechameil.